

BULLETIN DE LIAISON - n°0

1er septembre 2020

CHERS VOUS TOUS, ÊTRES HUMAINS,

Le droit inaliénable de respirer librement a été de fait aboli par décret.

L'obligation du port du masque-muselière s'étend insidieusement.

Nous les humains

Nous refusons nettement et sereinement cette attaque contre la liberté la plus fondamentale de tout être vivant: l'atteinte à la fonction vitale de la respiration, ainsi que l'atteinte à la dignité humaine, à la libre expression de la parole sans entrave, l'expression tout court, du visage, du langage corporel, de la proximité physique. Nous revendiquons le droit à la libre respiration, à la libre parole, à la chaleur humaine, le droit à la libre expression de notre humanité. Le Code civil ainsi que la Déclaration des droits de l'Homme spécifie notre droit humain à l'intégrité.

Au nom de la dignité humaine,

Nous les humains souverains, décrétons que ces mesures de coercition sous couvert d'urgence sanitaire, hautement contestable par des arguments scientifiques ainsi que par le simple bon sens, sont illégitimes.

L'Autorité ayant outrepassé son droit et agissant désormais ouvertement contre le peuple et non plus dans l'intérêt de la sauvegarde de la liberté et de l'intégrité des membres de la communauté humaine, nous mettons en cause la légitimité de cette Autorité devenue un danger pour ceux-là même qu'elle est censée protéger.

Il est temps de reprendre nos droits sans peur et sans violence.

Il est temps de nous souvenir que nous sommes libres tant que nous le sommes encore.

Prune

Compte-rendu du rassemblement citoyen du 30 août

Citoyens libres, et avant tout personnes humaines,
nous étions réunis de façon informelle dans l'espace public

Ce samedi 29 août, notre petit rendez-vous informel et citoyen rassemblait quelques dizaines de personnes, dans le calme, la dignité, et en musique vivante. Le thème : la mise en question du bien-fondé de l'obligation de porter un dispositif destiné à couvrir le visage et les voies respiratoires, du point de vue sanitaire, social, philosophique et politique, faits et arguments scientifiques à l'appui. Avant tout, il s'agissait de se rencontrer de manière informelle, sans chef et sans mot d'ordre, au delà de tout point de vue partisan, mais avec esprit critique, et un intérêt pour la chose publique, comme des citoyens libres qui se saisissent d'une question qui les concerne au premier chef.

Nous avons choisi de donner ce rendez-vous dans l'espace public, au grand jour, en plein air, au coeur de notre petite ville, devant la mairie, un symbole de notre démocratie locale. Il s'agissait d'une initiative collégiale. Nous avons fait connaissance, échangé des informations et chanté, et ainsi qu'il est écrit dans l'article, une délégation librement issue de la rencontre des personnes présentes a été reçue par des membres de l'équipe municipale.

Or dès le lendemain, un article du journal local La Montagne faisait état de cette rencontre, mais en employant notamment le mot de "manifestation", ce qui n'était pas le cas. Une manifestation devant être déclarée à l'avance, voilà qui nous mettait dans l'embarras.

A Bourbon-l'Archambault (Allier), une trentaine de personnes rassemblées contre le port du masque obligatoire.

La place de l'Hôtel-de-Ville de Bourbon-l'Archambault était, ce samedi matin, le point de rassemblement d'une trentaine de personnes manifestant contre le port du masque obligatoire. Sur fond d'accordéon, Katia, l'une des personnes à l'origine de ce rassemblement, défend « le droit inaliénable de respirer librement » et dénonce « l'obligation du port du masque-muselière et de son extension insidieuse ». Une délégation de manifestants a été reçue par les élus bourbonnais. La mobilisation va se poursuivre tous les samedis. Le collectif donne désormais rendez-vous chaque samedi à 11 heures, place de l'Hôtel-de-Ville à Bourbon-l'Archambault, pour poursuivre la mobilisation. (Daniel Blanchard)

10 DIMANCHE 30 AOÛT 2020 LA MONTAGNE

Contre le masque obligatoire



BOURBON-L'ARCHAMBAULT ■ La place de l'Hôtel-de-Ville était, hier matin, le point de rassemblement d'une trentaine de personnes manifestant contre le port du masque obligatoire.

Sur fond d'accordéon, Katia, l'une des personnes à l'origine de ce rassemblement, défend « le droit inaliénable de respirer librement » et dénonce « l'obligation du port du masque-muselière et de son extension insidieuse ».

Une délégation de manifestants a été reçue par les élus bourbonnais.

Le collectif donne désormais rendez-vous chaque samedi à 11 heures, place de l'Hôtel-de-Ville à Bourbon-l'Archambault, pour poursuivre la mobilisation.

Réactions

C., l'une des trois personnes reçue à la mairie a donc pris sur elle de contacter le journaliste, que nous connaissons bien et apprécions pour tenter de rectifier ce qui nous met dans l'embarras et ne correspond pas exactement à l'état d'esprit des personnes ayant répondu à l'appel ce jour-là.

Prune a écrit un mot de conciliation à Dany Blanchard, considérant qu'il ne peut seul porter la responsabilité de la réaction des autorités, dont c'est le rôle que de surveiller l'espace public.

Suites de cette première action

Prune, signataire de l'appel et seule personne à l'origine de ce rassemblement à s'être fait connaître nommément, a été entendue (comprenez: convoquée) par la gendarmerie ce lundi 31 août, pour défaut d'autorisation d'une manifestation sur la voie publique. La sanction pour cette fois est uniquement un « rappel à la loi », avec une mise à l'épreuve de 3 ans (délit puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500€ d'amende – voir extrait du document en annexe, doc complet pdf sur le site), qui signifie la comparution au tribunal en cas de récidive pour Judith-Prune Genot seule.

Nous tenons à saluer l'attitude des gendarmes, qui agissent dans le respect de leur hiérarchie, et qui ont mis tout fait pour éviter de sanctionner cette initiative citoyenne, manifestation illégale dans sa forme. La conclusion, c'est qu'il n'est pas permis de se réunir pacifiquement sur la voie publique sans autorisation. Quid du droit de réunion, alors ?

Souviens-toi
^{que}
tu es
libre

tant que tu l'es encore...

LE DROIT DE RESPIRER LIBREMENT A ETE ABOLI
REVEILLEZ-VOUS

nousleshumains.c4.fr
nouslepeuple.c4

ATTENTION :

L'adresse nousleshumains.c4.fr est toujours en cours d'attribution

Pour se connecter au site nousleshumains.c4.fr

Il vous faut aller sur le site **nouslepeuple.c4.fr**

onglet : **NOUS LES HUMAINS**

Et cliquer sur le lien :

<https://5f4bcafa35f1a.site123.me/>

Rédaction : Prune

Contact : linblomma@live.se

06 09 65 97 73